

**Allocution de M. Alejandro Alvarez**  
**Coordonnateur Résident des Nations Unies en Algérie**

**Célébration conjointe du 21<sup>ème</sup> anniversaire de la résolution 1325,  
« Femmes, Paix et Sécurité »,  
et de la Journée des Nations Unies**  
El Aurassi, Alger, 3 novembre 2021

**Seul le texte prononcé fait foi**

Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères, et de la Communauté nationale à l'étranger,

Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement et Hauts fonctionnaires de l'État,

Madame l'Envoyée spéciale, chargée des grands partenariats internationaux,

Madame la vice-présidente du Conseil National Economique, Social et Environnemental,

Madame la Rapporteuse de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,

Madame la Déléguée Nationale pour la Protection et la Promotion de l'Enfance et membre du Conseil National des Droits de l'Homme,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, et les Représentants des Organisations Internationales,

Mesdames et Messieurs membres de la société civile et des médias,

Mesdames les Moudjahidates,

Honorables invités,

C'est un grand honneur pour moi d'être parmi vous aujourd'hui pour marquer cette célébration conjointe.

Je voudrais tout d'abord adresser mes remerciements à Monsieur le Ministre Ramtane Lamamra, pour l'accueil que lui-même et son équipe m'ont réservé depuis mon arrivée en Algérie.

Je saisi aussi cette occasion pour saluer et célébrer son riche parcours de multilatéraliste convaincu.

Nous commémorons aujourd'hui deux dates d'importance majeure pour l'Organisation des Nations Unies et ses Etats membres :

La Journée des Nations Unies marque l'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte fondatrice de l'organisation des Nations Unies le 24 octobre 1945, et

Le 21<sup>ème</sup> anniversaire de la résolution 1325 « Femmes, Paix et Sécurité ».

La création de l'ONU répondait au besoin urgent de rétablir la paix et la sécurité internationales, au lendemain d'une guerre destructrice.

Face à des défis et des crises globalisés, le mandat et l'action de notre Organisation en faveur de la paix, de la prospérité, des droits humains, de l'entraide et de la solidarité mondiale sont toujours aussi pertinents.

76 ans après l'entrée en vigueur de sa Charte, nous célébrons la Journée des Nations Unies dans un contexte de crise sanitaire, d'urgence climatique, d'inégalités qui se creusent, et de nouveaux risques pour la paix et la sécurité internationales.

La pandémie de la COVID-19, qui n'a épargné aucun pays, a exacerbé nos faiblesses et secoué nos systèmes de santé.

Elle a causé la mort de 5 millions de personnes. Rien qu'en 2020, elle a aussi provoqué la perte de 255 millions d'emplois. Et la liste continue.

La pandémie, tout comme l'urgence climatique, nous rappellent à quel point nous sommes liés les uns aux autres et que l'humanité doit agir ensemble.

Nous n'avons pas d'alternative : il n'y aura pas de solution durable sans un multilatéralisme inclusif.

A ce sujet, je voudrais attirer votre attention sur le rapport du Secrétaire général, publié en septembre de cette année, intitulé « Notre Programme commun ».

Dans son rapport qui envisage les 25 prochaines années, le Secrétaire général expose la façon dont il conçoit à l'avenir la coopération mondiale et la manière dont l'on pourrait revitaliser le multilatéralisme.

Le Secrétaire général y fait un appel, et des propositions, pour un multilatéralisme plus efficace, plus inclusif and fonctionnant davantage en réseau.

Les recommandations qu'y sont formulées tournent autour de quatre grands axes :

Raviver la solidarité entre les peuples et les générations futures,

Re-fonder le contrat social en l'ancrant dans les droits humains,

Mieux gérer les biens communs mondiaux,

Et faire en sorte que les biens publics mondiaux profitent équitablement et durablement à l'humanité tout entière.

Soyons clairs : les choix que nous faisons – ou ne faisons pas – aujourd'hui seront déterminants pour l'avenir des peuples et de la planète.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Alors que le travail de soins se fait majoritairement par les femmes, y compris en milieu hospitalier, la pandémie a mis davantage en évidence les inégalités subies par ces dernières en temps de crises.

Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1325, « Femmes, paix et sécurité » dont nous commémorons aujourd'hui le 21<sup>ème</sup> anniversaire, fait bien l'état de ces inégalités.

En effet, les femmes continuent de subir des violences particulièrement cruelles dans des zones de conflits. Et malgré quelques progrès en matière de poursuites, cette violence reste largement impunie.

Rappelons que dans les pays affectés par des conflits, les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée :

60% des décès maternels évitables surviennent dans des situations de déplacement ou de conflits,

une réfugiée ou déplacée sur 5 est confrontée à des violences sexuelles et les filles sont deux fois et demie plus susceptible de ne pas aller à l'école.

Cette réalité met en lumière toute l'actualité de la Résolution 1325, qui appelle à des efforts plus concrets en faveur de la protection des femmes dans des situations de conflit.

Mais la Résolution met aussi en valeur et encourage leur participation comme acteur et agent de la paix.

Le Secrétaire General a bien souligné récemment au Conseil de Sécurité qu' « aujourd'hui, la participation des femmes à la prise de décisions est une cause à défendre. Demain, elle devra être la norme. »

L'année dernière, les femmes ne représentaient que 23 % des représentants dans les processus de paix dirigés ou codirigés par les Nations Unies – un chiffre qui n'aurait même pas été atteint si l'on n'avait pas fait preuve d'innovation et de persistance.

Au sein des Nations Unies, nous nous sommes engagés dans le chemin de la parité : jamais autant de femmes n'ont été à la tête de missions de paix des Nations Unies – il y a aujourd'hui autant de femmes que d'hommes parmi les chefs ou chefs adjoints de mission.

Nous avons aussi atteint la parité dans des postes senior de l'Organisation, y compris parmi les Coordonnateurs résidents.

Les femmes ne doivent pas seulement être consultées mais entendues, pas seulement invitées mais incluses, et pas seulement engagées mais assurées de leurs droits.

A ce propos, permettez-moi de saisir ce moment pour rendre un vibrant hommage à une algérienne d'exception qui a servi l'Organisation des Nations Unies dans différents postes de la plus haute responsabilité : Madame Leila Zerrougui, aujourd'hui l'Envoyée spéciale chargée des grands partenariats internationaux de l'Algérie.



En soulignant son travail, je salue aussi le rôle crucial de l'Algérie et de sa diplomatie, tant dans la région qu'au niveau mondial, dans la résolution pacifique des conflits.

Je profite également de cette occasion pour reconnaître l'exploit aux derniers jeux paralympiques de Mme Cherine Abdelaoui, championne et aussi Ambassadrice de bonne volonté des Nations Unies.

Avant de terminer, je souhaite exprimer mes remerciements au Ministère des Affaires étrangères et à tout le Gouvernement algérien pour la qualité de notre coopération.

J'espère que nous aurons l'occasion de renforcer davantage ce partenariat durant mon mandat, notamment avec l'adoption de notre prochain Cadre de Coopération pour le développement durable 2022-2026, dans le but commun d'atteindre les Objectifs de développement durable.

Je vous remercie.